

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET DU MINISTRE

CONSEILLER TECHNIQUE N°1

POINT FOCAL NATIONAL CDB



MINEPDED

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE ENVIRONMENT

MINISTER'S CABINET

TECHNICAL ADVISOR N°1

NATIONAL FOCAL POINT- CBD

GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORK EARLY ACTION SUPPORT

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR CONDUIRE UNE ETUDE SUR L'INTÉGRATION DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA BIOSÉCURITÉ ET DU PROTOCOLE ADDITIONNEL SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION DANS LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITÉ (SPANB)

1. CONTEXTE

Le protocole de Carthagène sur la biosécurité est un traité international conclu dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui vise à garantir la sécurité de la manipulation, du transport et de l'utilisation des organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne. Le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation prévoit des mesures supplémentaires pour remédier aux dommages résultant des mouvements transfrontières d'OVM.

La Stratégie et les Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) sont des cadres nationaux élaborés par les pays pour guider la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il sert de feuille de route pour l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les politiques, plans et programmes nationaux.

Les présents termes de référence (TdR) décrivent les objectifs, la portée et les tâches de l'intégration du protocole de Cartagena et du protocole additionnel dans le programme d'action national pour la réduction de la pauvreté.

2. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette activité est de faciliter la mise en œuvre effective du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation au niveau national en incorporant leurs dispositions, obligations et objectifs dans le plan d'action national pour la prévention des risques biotechnologiques. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) Évaluer les stratégies et plans d'action nationaux existants en matière de biodiversité afin d'identifier les lacunes et les possibilités d'intégration du protocole de Cartagena et du protocole additionnel ;
- b) Identifier les dispositions, objectifs et obligations pertinents du protocole de Cartagena et du protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation, susceptibles d'être incorporés dans le plan d'action national pour la biodiversité, en tenant compte de tous les aspects liés à la biosécurité dans le cadre du GBF Kunming-Montréal ;
- c) Élaboration d'un plan de mise en œuvre du SPANB intégré, comprenant des échéances, des parties prenantes et des mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- d) Proposer des mécanismes de promotion de la coordination et de la collaboration entre les agences gouvernementales, les parties prenantes et les secteurs concernés par la conservation de la biodiversité et la biosécurité.

3. LIVRABLES

Le consultant recruté travaillera sous la supervision de l'organe de coordination du projet. Les résultats attendus seront rédigés en **anglais** ou en **français**. Les produits suivants sont attendus:

- a) Rapport de consultation sur l'examen du SPANB existant, y compris les lacunes identifiées et les possibilités d'intégration ;
- b) Document du SPANB intégré incorporant les dispositions, objectifs et obligations pertinents du protocole de Cartagena et du protocole additionnel, y compris un plan de mise en œuvre du SPANB intégré, comprenant des échéances, les parties prenantes et les mécanismes de suivi et d'évaluation (*cadre de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre et rendre compte du SPANB intégré*).

4. CALENDRIER ET BUDGET

Cette activité sera confiée à un consultant national recruté par l'organe de coordination du projet qui commencera à travailler dès la signature de son contrat et aura jusqu'au 20 novembre 2024 pour fournir les résultats finaux. Le consultant devra élaborer un plan de travail pour l'exécution de l'activité.

5. SOUS-ACTIVITÉS

Le processus d'intégration comprendra les sous-activités suivantes:

- a) **Examen de la stratégie et du plan d'action national pour la biodiversité:** Procéder à un examen approfondi du plan d'action national pour la biodiversité existant afin d'identifier les lacunes et les possibilités d'intégration du protocole de Cartagena et du protocole additionnel. Évaluer la compatibilité des objectifs, politiques et mesures existants en matière de biodiversité avec les obligations et les dispositions des protocoles ;
- b) **Identification et hiérarchisation des dispositions pertinentes:** Identifier les dispositions, objectifs et obligations pertinents du protocole de Cartagena et du protocole additionnel qui pourraient être incorporés dans le SPANB. Classifier ces éléments par ordre de priorité en fonction des priorités nationales, des considérations de capacité et de la pertinence pour le contexte de la biodiversité du pays ;
- c) **Intégration des dispositions et des objectifs:** Proposer un mécanisme d'intégration des dispositions et des objectifs sélectionnés dans le SPANB révisée. Assurer la cohérence et l'homogénéité entre les composantes intégrées et la structure existante du SPANB. Élaborer des indicateurs clairs et mesurables pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs intégrés ;
- d) **Dispositions institutionnelles:** Identifier les principales agences gouvernementales, les parties prenantes et les secteurs responsables de la mise en œuvre du SPANB intégré. Définir leurs rôles, responsabilités et mécanismes de coordination pour garantir une mise en œuvre efficace ;
- e) **Suivi, évaluation et rapports:** Proposer un cadre de suivi et d'évaluation pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action national intégré pour les services d'appui à l'agriculture.

6. TÂCHES

L'exécution de cette activité nécessitera les services d'un consultant national. Les tâches détaillées dans le tableau 1 ci-dessous seront entreprises pour produire les résultats requis.

Tableau 1 : Tâches proposées pour l'intégration du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du protocole additionnel sur la responsabilité

et la réparation dans la stratégie et le plan d'action national pour la diversité biodiversité (SPANB).

N°	Tâche	Responsabilité
1.	Recrutement de consultant(s)	Organe de coordination
2.	Signature du contrat de consultation	Consultant/ Coordinateur
3.	Revue de la littérature	Consultant
4.	Collecte de données/ Atelier de collecte de données	Consultant / Organe de coordination
5.	Production de projets de résultats	Consultant
6.	Examen des projets de résultats	Coordination / Consultant
7.	Intégration des commentaires et du retour d'information	Consultant
8.	Production de résultats finaux	Consultant
9.	Validation / approbation des résultats finaux	Coordination / Consultant

7. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

Le consultant doit posséder les qualifications et l'expertise suivantes:

- Avoir au moins une maîtrise dans une discipline pertinente et/ou avoir mené des activités similaires au cours des dernières années ;
- Avoir de solides connaissances et compréhension du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, du protocole additionnel et de la convention sur la diversité biologique ;
- Avoir une expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de biodiversité ;
- Avoir une familiarité avec les principes et les pratiques de la biosécurité et de la biotechnologie moderne ;
- Avoir d'excellentes compétences en matière de communication et d'engagement des parties prenantes ;
- Avoir une expérience du suivi et de l'évaluation d'initiatives liées à la biosécurité et à la biodiversité ;
- Avoir des compétences en matière de rédaction de rapports.